

N° de territoire :

A RETOURNER
à la Fédération
départementale des
chasseurs de la Nièvre

**DEMANDE D'ATTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE
DE BRACELETS DE SANGLIERS
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
CAMPAGNE 2022/2023**

Article L. 425-15 du Code de l'Environnement

La demande complémentaire est à déposer obligatoirement à la Fédération avant le Jeudi de chaque semaine. Le retrait des bracelets pourra se faire uniquement le vendredi toute la journée aux horaires d'ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ou le samedi matin de 9h à 12h. Ils pourront être expédiés par voie postale au coût forfaitaire de 5 €.

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Société de chasse :

Nom-Prénom :

Adresse :

CP Ville :

II – DEMANDE DE BRACELETS

Espèce SANGLIER	
Attribution SAI 2022-2023	
Réalisation à ce jour	
Nombre de bracelets sanglier supplémentaires demandés 2022-2023 (Minimum de 2 bracelets par demande)	<input type="checkbox"/> Je souhaite récupérer directement les bracelets à l'accueil de la FDC58. <p style="text-align: center;">Ou</p> <input type="checkbox"/> Je souhaite que les bracelets soient expédiés par voie postale et accepte les frais postaux (5€).

Observations éventuelles :

Je soussigné,
renseignements indiqués.

, certifie sur l'honneur l'exactitude des

Fait à

, le

Signature ⁽¹⁾

(1) « La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toute les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via l'adresse ci-après : www.chasse-nature-58.com »